

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES APPLICABLES AUX INSCRIPTIONS À DES COURS DISPENSÉS SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

● Article 1 – Champs d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommées CGV, sont conclues entre :

- L'ECM DE PARIS, association loi 1901, organisme de formation professionnelle, élisant domicile au 4 bis, rue Juillet 75020 PARIS son siège social, Siret : 518 328 950 00036 ci-dessous dénommée l'ECM,

- Et entre toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public souhaitant s'engager dans une ou plusieurs prestations fournies par l'ECM , ci-après dénommées le Stagiaire.

● Article 2 – Objet

Les CGV visent à définir les modalités de vente entre l'ECM et le stagiaire, à partir de la commande et jusqu'au début du stage.

Les présentes CGV complétées le cas échéant par des conditions particulières présentes sur le site et/ou annexes proposées l'ECM sont applicables, à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Stagiaire, à toute commande par le Stagiaire de prestations de l'ECM.

● Article 3 – Prestations

Les prestations régies par les présentes CGV sont celles qui figurent sur le site. Elles sont proposées dans la limite des places disponibles.

Les prestations sont décrites et présentes avec la plus grande exactitude possible.

Les photographies ne sont pas contractuelles.

L'ECM se réserve le droit de procéder à l'annulation du Stage ou de la formation pour effectif insuffisant. Les Stagiaires concernés seront informés avant le début du Stage ou de la formation.

● Article 4 – Tarifs

Tous nos prix sont indiqués TTC et ne comprennent ni les frais d'hébergement ni les frais de repas.

L'inscription à l'ECM étant conditionnée par le règlement intégral du stage l'ECM se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Stagiaire, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

● Article 5 – L'inscription

Une fois l'inscription validée, le Stagiaire devra remplir ses coordonnées, ses modalités de paiement et enfin accepter les CGV, cette dernière étape formalisant le contrat de prestation l'ECM et le Stagiaire. L'ECM accusera réception de l'inscription dès sa validation par l'envoi d'un courrier électronique. Le contrat sera alors conclu à la date et heure de l'accusé de réception de l'inscription.

Un courrier électronique ultérieur précisera le lieu et l'heure de la convocation au stage.

- **Article 6 – Modalités de paiement**

Le paiement est exigible à l'inscription. Le règlement des prestations s'effectue uniquement par virement ou par chèque.

- **Article 7 – Droit de rétractation**

Par dérogation à l'article L.121-20-1, 1° du Code Français de la Consommation et pour tout nouveau contrat souscrit l'ECM accorde au Stagiaire un droit de rétractation de 21 jours francs à compter de la date de démarrage de l'action. Elle donne droit pour le Stagiaire au remboursement des sommes déjà versées moins le prorata du temps réel de formation dans les meilleurs délais et au plus tard 21 (vingt et un) jours après la date à laquelle le Stagiaire a exercé son droit de rétractation.

Pendant ce délai, le Stagiaire pourra demander le remboursement sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalité.

La rétractation doit se faire par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : ECM DE PARIS – 32 rue du Capitaine Marchal – 75020 Paris. Dans ce cas, l'ECM adressera sans délai un accusé de réception de la rétractation par courrier électronique. Toute demande de rétractation qui ne respecterait pas le délai légal ou les formalités de l'alinéa précédent ne sera pas prise en considération.

Les frais d'inscription versés par le Stagiaire ne lui seront pas remboursés.

Si, après le délai de rétractation de vingt et un jours susmentionné, le Stagiaire souhaite se rétracter en tout ou en partie, quelles qu'en soient les raisons, les sommes qu'il aura versées resteront acquises en totalité à l'ECM.

- **Article 8 – Responsabilité**

L'ECM s'engage à apporter à l'exécution des prestations tous ses soins. En revanche, la responsabilité de l'ECM ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable au contrat à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence française ou à une grève.

- **Article 9 - Loi Applicable et compétence juridictionnelle**

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes CGV sera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

- **Article 10 – Acceptation du stagiaire**

Les présentes CGV sont expressément agréées et acceptées par le Stagiaire, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire.

- **Informatiques et libertés**

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Stagiaire à l'ECM en application et dans l'exécution des commandes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'ECM pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la réglementation applicable à ces fichiers, le Stagiaire peut écrire à l'ECM pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de l'ECM.

Pour l'exercice de ce droit d'accès et de rectification, utiliser l'adresse suivante : ecmdeparis@yahoo.fr

- **Renonciation et nullité**

Le fait de l'ECM de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Si une disposition des CGV devait être considérée comme nulle, ladite nullité n'affectera pas les autres dispositions.

- **Election de domicile**

L'élection de domicile est faite par l'ECM dans ses locaux au 32 rue du Capitaine Marchal 75020 Paris.